

Ecole Doctorale Sciences et Technologie

APPEL A CANDIDATURES POUR CONTRATS « POST DOC »

L'Ecole doctorale « Sciences et Technologie » de l'ENSIT lance un appel à candidatures pour un (01) Post Doc relatif au budget de l'école doctorale de l'année 2021, de durée de 12 mois à partir de la date de signature du contrat.

Article 1 : Éligibilité

Les candidats doivent :

1. être titulaires d'un diplôme de doctorat de l'ENSIT depuis moins de quatre ans, **après Décembre 2017**, et dans les spécialités du Génie Mécanique, Physique et Génie Electrique.
2. ne pas avoir aucune source de financement pour l'année 2022.
3. être parrainés par l'école doctorale et une des structures de recherche de l'ENSIT.

Article 2 : Type de contrat et mission

Le contrat est de type « Contrat de de recherche », circulaires n°42 de 2020 et n°45 de 2016 du MESRS. Il doit être basé sur un programme détaillé de recherche, sous forme d'un projet de recherche, sous la direction d'un membre de l'école doctorale de l'ENSIT. Les projets relevant d'une convention de partenariat industriel national seront prioritaires. Le projet de recherche appliquée doit avoir un fort impact sociétal. Le sujet doit rentrer dans les priorités nationales fixées le MESRS et favorisant l'employabilité du docteur dans les entreprises. Le projet de recherche de cinq pages max rédigé en français ou en anglais doit contenir la problématique spécifique, l'approche et la méthodologie et les résultats attendus avec les livrables.

Article 3 : Constitution des dossiers scientifiques (*)

Les dossiers des candidats doivent inclure obligatoirement :

- Un CV détaillé,
- Un résumé de la thèse de deux pages max,
- Le projet de recherche signé par le candidat, le(s) Professeur(s) responsable(s) du projet et le responsable de la structure de recherche,
- Lettre de motivation et projet de carrière du candidat par rapport à l'appel à candidature,
- Copies certifiées conformes des diplômes à partir du bac et une copie de la CIN,
- Toutes les attestions et pièces justificatives jugées nécessaires,
- Un CD contenant le dossier numérique en fichier PDF unique.

Article 4 : Sélection des candidats

La sélection des candidats sera effectuée en deux étapes :

Etape 1 : Classement des candidats selon une grille et un calcul de score.

Etape 2 : Entretien oral avec les (03) trois candidats présélectionnés.

Article 5 : Critères de sélection des candidats

Les critères, sous forme de grille, pris en compte par le comité de sélection sont :

- Le cursus universitaire, le profil et les aptitudes du candidat,
- Les compétences scientifiques, expériences dans le domaine de la recherche et publications,
- La qualité scientifique du projet, son originalité, son adéquation avec les axes thématiques de l'ENSIT et les priorités nationales,
- Le caractère international des recherches et expériences du candidat en matière de recherche et valorisation des travaux de recherche,
- Qualité de l'exposé oral effectué avec le candidat et clarté de ses réponses aux questions.

Article 6 : Suivi du contrat et livrables

Le chercheur est tenu de soumettre un rapport sur son travail de recherche tous les trois mois et à la fin de la durée du contrat. Ce rapport doit refléter les résultats obtenus par rapport aux objectifs annoncés dans le projet de recherche. Il doit être visé par le directeur du projet de recherche, le directeur de la structure de recherche et le directeur de l'école doctorale. Le candidat doit aussi publier les résultats de ses travaux dans des articles de revues scientifiques avec facteur d'impact, un brevet, une idée d'entrepreneuriat, un plan d'affaire, etc.

Article 7 : Résiliation du contrat

Le contrat sera résilié si le chercheur ne donne pas satisfaction et ceci après les avis écrits de(s) Professeur(s) responsable(s) du projet de recherche, le responsable de la structure de recherche et le Directeur de l'école doctorale « Sciences et Technologie » de l'ENSIT.

Article 8: Calendrier

- Le dernier délai du dépôt des candidatures est fixé pour le 30 Novembre 2021 à 14h au bureau d'ordre de l'ENSIT.
- Décembre 2021: Sélection des candidats, entretiens oraux, notification des résultats et signatures des contrats.
- Janvier 2022 : Validation des contrats par le MESRS
- Février 2022 : Début du contrat.

(* Les candidats sélectionnés doivent obligatoirement, avant la signature du contrat, compléter le dossier scientifique par un dossier administratif constitué par les pièces (B3, Certificat médical, etc.) demandées dans la nouvelle circulaire N 42-2020.